



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité, que :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, conformément à l'article 145.4 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera lundi le 9 avril 2018, à 19 h à la salle du conseil municipal, située au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété de Mme Réjeanne St-Amant, située au située au 261 rue Vadnais sur le lot 4 263 404 du cadastre rénové du Québec.

La demande de dérogation mineure, autoriserait la dérogation suivante dans la zone numéro 8H :

- **Autoriser une marge latérale gauche de 0.32 mètre pour l'abri auto alors que la réglementation municipale nécessite une marge latérale de 1 mètre.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 9 avril 2018 à 19 h.

Donné à Saint-Cuthbert, ce septième jour du mois de mars deux mille dix-huit.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 17 et 18 heures le septième jour du mois de mars 2018 à chacun des endroits suivants, savoir : **Entrée de l'église de Saint-Cuthbert et à l'entrée du bureau municipal.***

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de mars 2018

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier